



**Accord État-Région pour la Relance
en Auvergne-Rhône-Alpes**

Entre :

- L'État, représenté par Monsieur Jean CASTEX, Premier Ministre ;

et

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Notre pays traverse, avec la pandémie de la COVID-19, une crise sanitaire sans précédent par son ampleur et son étendue. Aucune façon de vivre, aucun emploi, aucune entreprise ne sont épargnés par ce choc mondial. Cette crise aura des répercussions économiques et sociales durables. Elle a conduit l'Etat comme les collectivités à intervenir dans l'urgence pour soutenir et accompagner les citoyens, les entreprises, les associations et les secteurs particulièrement fragilisés.

Le Gouvernement a lancé, le 3 septembre, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie et préparer la « France de demain ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux l'emploi. Il repose sur trois piliers : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros de contributions européennes seront dépensés sur deux ans (2021 - 2022).

La Région, de son côté, s'est mobilisée pour soutenir l'économie régionale au plus fort de la crise en engageant un plan d'urgence de 300M€ visant à soutenir les professionnels de santé, les artisans et les commerçants, les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes et les filières particulièrement exposées (bâtiments et travaux publics, transports, tourisme et hébergement, acteurs de la culture, de l'événementiel, associatifs et caritatifs...). Grâce aux économies réalisées depuis le début du mandat, elle a pu définir les principes d'un ambitieux plan de relance doté de 1 milliard d'euros. Ce plan est structuré autour de quatre priorités : renforcer le soutien à l'économie de proximité, promouvoir la préférence régionale pour soutenir l'économie régionale, soutenir les filières industrielles stratégiques pour relocaliser les emplois et développer une économie plus verte et plus numérique.

Ces réponses immédiates et fortes ont permis d'amortir le premier choc. Aujourd'hui, les efforts doivent être poursuivis et même amplifiés pour accélérer la relance dans tous les territoires et l'ensemble des secteurs économiques. **A cet égard, l'ensemble des acteurs publics, Etat et collectivités territoriales, doivent unir et conjuguer leurs efforts au service de l'intérêt général.**

Cette crise vient également réinterroger notre modèle de développement territorial, économique et social. Elle a mis en exergue des enjeux prioritaires : l'accès de la santé pour tous, le renforcement de la souveraineté sanitaire et économique de notre pays, l'accélération des pratiques digitales et l'accès au numérique... Dans le même temps, la transition écologique est au cœur des préoccupations collectives : la lutte contre le réchauffement climatique doit être une priorité.

La prise en compte de ces nouveaux enjeux appelle à une action différenciée pour chaque territoire de la part de l'Etat et des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les Régions. Celles-ci jouent un rôle central dans l'investissement public dans la mise en œuvre des politiques publiques dont elles ont la compétence : transports et mobilités, aménagement et cohésion du territoire, développement économique, lycées, formations professionnelles, agriculture, enseignement supérieur et recherche...

Depuis plus de 35 ans, les relations entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans un cadre partenarial avec les contrats de plan Etat-Régions (CPER). La Région est également autorité de gestion de certains fonds européens, en particulier le FEDER, une partie du FSE et le FEADER.

Dans un contexte qui appelle une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs, alors que l'Union européenne a décidé le 21 juillet dernier un plan de relance historique doté de 750 milliards d'euros, l'articulation entre les fonds régionaux, nationaux et européens doit être une priorité. Pour répondre aux défis soulevés par cette crise, l'Etat et les Régions ont décidé de renforcer encore davantage leur partenariat en signant un « accord Etat-Régions » qui concrétise leur coopération pour les deux années à venir au service de la relance.

Peuplée de 8 millions d'habitants, la Région Auvergne-Rhône-Alpes compte pour 11,5% du PIB national, ce qui la place au deuxième rang des régions françaises. Parce qu'elle dispose d'une forte capacité de pilotage et qu'elle a reconstitué un haut niveau d'épargne, la Région a consenti un effort sans précédent en matière d'investissement pour les deux prochaines années, aux côtés de l'Etat. L'approche territorialisée et différenciée de cet accord se concrétise par la conclusion du présent **accord Etat-Région pour la relance en Auvergne-Rhône-Alpes**, partie intégrante du futur CPER : il s'agit d'un engagement supplémentaire par rapport aux efforts déjà produits.

L'accord régional de relance et son articulation avec les différentes contractualisations territoriales

Très en amont des accords de méthode et de partenariat signés entre l'Etat-Régions de France les 30 juillet et 28 septembre 2020 et du mandat de négociation du CPER 2021-2027, l'État et le Conseil régional ont travaillé dès mai 2020 à une ambition conjointe de relance de l'activité des territoires pour pallier les effets de la crise. Cet accord de relance en représente l'aboutissement.

Il s'articule avec l'élaboration en cours du CPER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027. Le CPER 2021-2027 avec son volet territorial, sera élaboré d'ici la fin mars 2021 pour être soumis aux assemblées délibérantes de la Région et des conseils départementaux à partir de mi-avril. La consultation des élus et des territoires pour l'élaboration du volet territorial notamment se déroulera sur le mois de février 2021. Les procédures formelles de concertation, d'évaluation environnementale et de consultation du public seront conduites ensuite en vue d'une signature définitive du contrat avant les élections régionales de 2021.

Les principales collectivités ont unanimement demandé la poursuite d'un volet territorial du CPER, avec une contractualisation départementale et métropolitaine. Les enveloppes seront définies début février 2021 pour chacun des 12 départements et 5 métropoles, lesquelles devront établir la liste de leurs projets stratégiques. Des échanges auront lieu ensuite sur cette base avec l'État et la Région.

Les CRTE, contrats de relance et de transition écologique, élaborés à l'échelle des EPCI, constitueront pour l'État la déclinaison contractuelle des volets territoriaux du CPER.

Le présent accord global se décompose comme suit

- 1- un accord de relance principal qui vise à accompagner concrètement les habitants et les territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes face aux difficultés rencontrées à la suite de la crise sanitaire ;
- 2- un pacte ferroviaire sur Rhône-Alpes, un premier pacte ferroviaire ayant été signé le 5 octobre 2020 pour l'ex Auvergne ;
- 3- un accord cadre en vue de la mobilisation conjointe pour l'investissement dans les compétences pour un montant total de 76,895M€ pour l'État au titre des formations supplémentaires à destination des publics éloignés de l'emploi. La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage aux côtés de l'État à renforcer dans tous les territoires l'accès à l'emploi, notamment des jeunes de 16 à 29 ans, à travers un accord-cadre qui vise à conjuguer les efforts de l'État et de la Région pour démultiplier une offre de 10 985 parcours de formation supplémentaires vers les filières et métiers d'avenir. Ce volet du contrat de relance État-Région sera décliné dans un accord cadre régional ainsi qu'une convention financière qui seront soumis au vote de l'assemblée régionale avant signature. ;
- 4- un accord sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'autoroute A45 qui prévoit un cofinancement à parts égales des projets d'infrastructures portés par la Région et s'inscrivant dans l'amélioration des transports publics entre Lyon et Saint-Étienne.

1. Accord global de relance État - Région

Le contenu

La présentation de l'accord de relance entre l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes est en conformité avec les 3 axes du Plan France Relance : Écologie, Compétitivité et Cohésion.

Écologie : la relance doit permettre d'**accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes, conformément notamment au SRADDET**. La préservation de l'environnement est l'affaire de toutes et tous : c'est aussi une compétence partagée par la majorité des acteurs institutionnels, collectivités territoriales comprises. À l'échelle régionale, les enjeux et missions liés à cette thématique sont plus précisément axés sur la préservation et la valorisation de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des territoires, la gestion des déchets et l'économie circulaire.

L'enjeu est de **faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première Région durable d'Europe**.

Compétitivité : la relance est la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique. Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France par son volume d'emplois industriels. Elle peut aussi s'appuyer sur d'autres piliers solides : le tertiaire, le BTP, l'agriculture ou le tourisme. Avec la présence de centres de recherche majeurs au plan national, de 14 pôles de compétitivité et 18 clusters, elle occupe le second rang français pour le nombre de brevets déposés, et offre un potentiel d'innovation important.

À la fois exportatrice (3ème région de France) et attractive (2ème région d'accueil des investissements étrangers), elle se distingue par une forte dynamique de création d'entreprises (2ème région de France en volume), et par un entrepreneuriat familial au sein d'un tissu dense de PME.

Le plan de relance doit permettre de s'appuyer sur la diversité et la richesse du tissu économique régional pour rebondir et innover.

Cohésion : la relance doit s'adresser à tous et ne laisser aucun territoire de côté. Il s'agit d'une solidarité au sens large : entre les générations (notamment les seniors et les jeunes), les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre les Français.

Aux côtés de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage également à renforcer l'accès à la santé, à améliorer le cadre de vie des habitants de la région, favoriser le désenclavement des territoires grâce à l'amélioration des infrastructures de transport, notamment ferroviaires, et l'accélération de la couverture numérique (fixe et mobile).

Le présent accord est conclu pour la période 2021-2022 et vise à accompagner concrètement les habitants et les territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour faire face aux difficultés rencontrées à la suite de la crise sanitaire.

Les montants financiers

Grâce à sa bonne gestion, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a consenti à faire un effort sans précédent en matière d'investissement pour les deux années à venir en mobilisant 1,035 milliards d'euros au service de la relance, aux côtés de l'État qui s'engage également pour un montant exceptionnel de 1,035 milliards d'euros.

L'accord principal État-Région Auvergne-Rhône-Alpes représente au total un montant de 2,070 milliards d'euros d'investissements entre 2021 et 2022, réparti de la manière suivante :

	ÉTAT	RÉGION	TOTAL
Transition Écologique	361,11 M€*	365,12 M€	726,23 M€
Compétitivité	72,35 M€	167,10 M€	239,46 M€
Cohésion Sociale et Territoriale	601,54 M€*	502,78 M€	1104,32 M€
Total	1 035 M€*	1 035 M€	2 070 M€

* le montant total pour l'État correspond aux crédits de la relance d'un montant de 921,4M€ inscrits dans le mandat de négociation du CPER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 auxquels viennent s'ajouter les crédits de la DSIL exceptionnelle reçus au titre de la relance 2020-2021, à hauteur de 113,6M€.

La maquette financière jointe (Annexe 1) détaille la répartition des enveloppes de chacun des 3 axes et des mesures du plan de relance. Pour l'État, les enveloppes seront mobilisées conformément à la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre 2020.

Ces enveloppes ont été établies conjointement par l'État et la Région sur la base d'un recensement d'opérations au sein de la région relevant de l'une des catégories ci-dessous :

- . Précédemment inscrites dans le CPER 2015-2020 ;
- . Relevant de l'exercice des compétences régionales ;
- . D'intérêt régional ou en cofinancement avec la Région.

Les opérations financées pourront avoir débuté à la date de signature du présent accord, pour permettre l'accélération des projets. Les dépenses effectivement décaissées à compter du 1^{er} janvier 2021 seront prises en compte au titre de cet accord.

Cet accord a pour conséquence financière l'affectation des crédits correspondants, inscrits dans l'annexe financière :

- . au sein des enveloppes ministérielles dédiées au plan de relance ;
- . au sein des budgets d'investissement des politiques régionales, en vue du financement prioritaire des projets.

Cet accord n'obère en rien la possibilité pour les collectivités locales d'Auvergne-Rhône-Alpes de répondre directement aux nombreux appels à projet nationaux du plan de relance, et de bénéficier directement de crédits du plan de relance, à travers notamment les CRTE.

Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de cet accord reposera sur 2 principes :

- L'articulation entre les fonds européens gérés par l'État et ceux dont la Région est autorité de gestion, dont la mobilisation sera également recherchée ;
- En fonction de l'état d'avancement des mesures, le préfet de région pourra solliciter auprès de France relance un ré-abondement des enveloppes État indiquées dans le présent accord. Les possibilités de redéploiement vers la régions Auvergne-Rhône-Alpes dépendront de l'avancement global du plan au niveau national.

Gouvernance

Le **Comité de Pilotage** de l'accord de relance État-Région est constitué du Préfet de région, du Président du Conseil régional et du Directeur régional des Finances Publiques. Il pilote localement la mise en œuvre de cet accord. Il pourra effectuer, dans le respect des grandes masses financières de la maquette, les choix d'opérations et les ajustements en fonction de la maturité des projets.

Les besoins de redéploiement seront examinés en comité de pilotage et proposés régulièrement à l'État (secrétariat général de France Relance) et à la Région, chacun des signataires restant compétent pour la mobilisation des fonds contractualisés à l'accord de relance.

Par ailleurs, un **Comité régional de suivi**, dont la composition et les fonctions seront conformes à la circulaire du premier ministre daté du 23 octobre 2020, est mis en place pour suivre cet accord et l'ensemble des volets du Plan de relance à l'échelle régionale.

Communication

Les projets co-financés comporteront à la fois les logos « France Relance » et ceux des dispositifs de communication du Conseil régional afin qu'ils soient identifiés comme tels. Ceux financés uniquement par l'une des parties afficheront le logo de cette seule structure.

Pour l'État, une communication globale sur tous les projets financés au titre de France relance sera réalisée périodiquement, en complément de l'information immédiate et au fil de l'eau de tous les porteurs de projets.

2. Accord pour la relance du ferroviaire en Rhône-Alpes

Pour affronter les grands défis qui attendent notre Région à moyen et long terme et relancer dès à présent l'économie qui souffre de la crise sanitaire que nous vivons, la mobilité durable constitue un levier majeur. Le transport ferroviaire est au cœur de ces enjeux de mobilité.

Aussi, le territoire de Rhône-Alpes a le besoin impératif d'une desserte ferroviaire attractive et efficace :

- Pour son dynamisme économique et son tourisme, avec un niveau de service performant et attractif pour tous les types d'usages, ce qui passe par une meilleure robustesse du service ferroviaire, par un niveau de confort satisfaisant (amélioration de l'emport par l'acquisition de rames) et une meilleure information des usagers du TER, en articulation avec les autres modes de transports.
- Pour l'irrigation de ses territoires peu denses et le lien avec les régions contiguës, qui reposent en particulier sur les lignes de desserte fine du territoire : les « petites lignes » de voyageurs et, là où c'est nécessaire, la réouverture de lignes aujourd'hui fermées.
- Pour la desserte de ses entreprises, ce qui implique notamment de maintenir en exploitation les lignes dites « capillaire fret » et de soutenir la filière du fret ferroviaire cruciale en matière de décarbonation des transports.

Mode de transport majeur des moyennes et longues distances, mais aussi colonne vertébrale des futurs réseaux métropolitains de transport, le transport ferroviaire doit également :

- prendre toute sa part dans la transition écologique indispensable à notre pays, en constituant un moteur de l'innovation technologique régionale et nationale ;
- offrir toutes les garanties possibles en termes de sécurité du transport, ainsi que d'accessibilité pour tous.

C'est pourquoi l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, comme cela a été le cas en octobre dernier pour le territoire de l'Auvergne, conviennent d'une action ambitieuse et concertée de relance du transport ferroviaire en Rhône-Alpes, portant spécifiquement sur :

- Le développement du réseau ferroviaire (études et projets) ;
- La sauvegarde des petites lignes voyageurs ;
- La préservation des lignes capillaires fret et le développement des plateformes rail-route ;
- La réouverture de la rive droite du Rhône en Ardèche ;
- L'amélioration de la sécurité des voyageurs : sécurisation des passages à niveau ;
- L'aménagement et la mise en accessibilité des gares.

L'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes conviennent de consacrer à l'ensemble de ces opérations les crédits conséquents indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total d'investissements de 379,44 millions d'euros.

PACTE ETAT REGION POUR LE FERROVIAIRE EN RHONE ALPES

Enjeu	Opération	Part Région	Part Etat		
Infrastructures ferroviaires : étoile ferroviaire lyonnaise, aménagements de robustesse, grands bassins de vie, grands projets	Ligne Saint-Gervais-Vallorcine (accès touristique au Mont-Blanc, préservation de la vallée de l'Arve) : renouvellement matériel et remplacement du chasse-neige	45 000 000	soutte définie après étude		
	Cœur du Nœud Ferroviaire Lyonnais, Ain, Loire, Rhône, Lyon-Saint-Etienne : 34 M€	22 670 000	11 330 000		
	Grands bassins de vie (étoile grenobloise, Aix-Annecy...) 28 M€	18 660 000	9 340 000		
	Grand projets ferroviaires (accès alpins, POCL...) 10 M€	6 670 000	3 330 000		
Aménagement Gares	Aménagement des gares (LEX, divers PEM, autres)	52 610 000	21 330 000		
TOTAL INFRASTRUCTURES et GARES 145,940 M€		100 610 000	45 330 000		
Sauvetage des petites lignes	Ouest Lyonnais TTOL (Saint-Paul - Brignais/Sain-Bel) Lozanne-Tassin Livron-Aspres Grenoble-Gap Paray-le-Monial-Lozanne Bourg-en-Bresse-Oyonnax Saint-Etienne-Montbrison	67 000 000	33 000 000		
		Préservation des lignes capillaires fret et le développement des plateformes rail-route	Ligne capillaire fret Saint-Just-sur-Loire/ Saint-just-Saint-Rambert	1 400 000	1 400 000
			Chantier d'intermodalité fret de Vénissieux	7 000 000	7 000 000
			Fusion des terminaux à conteneurs fer/fleuve du Port de Lyon	3 750 000	3 750 000
			Réseau ferré interne de Salaise sur Sanne (INSPIRA)	2 000 000	1 000 000
14 150 000	13 150 000				
Réouverture de lignes	Rive droite du Rhône en Ardèche	2 200 000	1 000 000		
Sécurité et sûreté des voyageurs	Sécurisation des passages à niveaux (Viviers du lac, Brignoud, La Verpillière, Balan...) dans le cadre du Pacte signé avec l'Etat	10 000 000	20 000 000		
mise en accessibilité des gares	SDAP ACCESSIBILITE : Ambérieu, Annecy, Belleville, Bourgoin, Chambéry, Chamonix, L'Arbresle, La Verpillière, Lyon Vaise, Moutiers, Rumilly, Saint-Clair-les-Roches	14 000 000	14 000 000		
	TOTAL PLAN FERROVIAIRE RHONE-ALPES	252 960 000	126 480 000		

NB : Les enveloppes État du tableau incluent, pour certaines lignes, l'engagement financier de SNCF Réseau au titre du plan de relance. C'est le cas pour l'accessibilité des gares et les petites lignes ferroviaires.

En ce qui concerne la ligne ferroviaire Saint-Gervais Vallorcine (accès touristique au Mont-Blanc, préservation de la vallée de l'Arve) et la demande de renouvellement matériel et le remplacement du chasse-neige, la somme de 22,5 M€ appelée en termes de participation de l'État sera à réexaminer dans le cadre de la reprise par le Conseil régional de cette ligne ferroviaire à voie métrique. Si la demande de transfert est confirmée, l'État s'engage au versement d'une soulte dont le montant sera à déterminer, notamment au vu des études en cours.

3. Accord pour une mobilisation conjointe pour l'investissement dans les compétences à destination des jeunes

Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

En Auvergne-Rhône-Alpes, où le tissu économique est particulièrement sensible à cette crise du fait de la taille des établissements et de la typologie des activités, la situation engage l'ensemble des parties concernées à agir de façon concertée pour mobiliser les énergies.

Le présent accord vise à conjuguer les efforts de l'État et de la Région pour démultiplier une offre adaptée de parcours de formation qualifiants ou pré qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice prioritairement des jeunes peu ou pas qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités, avec pour objectif commun d'investir dans les compétences au bénéfice d'une France plus compétitive, d'actifs moins fragiles et d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

C'est pourquoi, aux côtés de l'État, la Région s'engage à :

- proposer 10 985 parcours supplémentaires vers les filières, secteurs et métiers d'avenir qui s'adresseront prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ou déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle.

- cibler, pour la réalisation de ces actions, les priorités que sont, au-delà de la santé et du soin, les filières :
 - BTP et transition écologique : aux recrutements sur les métiers traditionnels s'ajoutent des besoins liés aux évolutions des métiers dans un contexte de transition écologique : la réduction de la consommation énergétique par la rénovation des bâtiments ; la prévention de la gestion de déchets de chantier ; la préservation de la ressource en eau ; la réduction des émissions de polluants.
 - Industrie / Industrie du futur : la région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France, comprend un grand nombre d'emplois dans le secteur de la métallurgie, du travail des métaux, de la plasturgie, de la chimie et de l'industrie de la santé. Cette filière doit faire face à des enjeux de taille, notamment les difficultés de recrutement pour plusieurs métiers, ainsi que les mutations importantes nécessaires pour garder une compétitivité et répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques.
 - Services à la personne & Santé : l'offre de formation pourra proposer plusieurs phases permettant de mobiliser les publics sur ce secteur et de le qualifier. La mobilisation de publics plus éloignés de l'emploi s'avère en effet nécessaire mais implique une phase préalable à l'entrée en parcours de formation diplômante. Des partenariats avec les professionnels (branche, employeurs...) seront recherchés afin de favoriser l'attractivité des formations proposées.

- Numérique : répondre au besoin des entreprises sur les métiers en tension ou émergents ; réduire le nombre d'entreprises de service du numérique (ESN) en déficit de collaborateurs ; accompagner les entreprises vers la transformation numérique ; faciliter la transition numérique pour certains publics (« phénomène d'illectronisme »). Pour répondre à ces enjeux, des formations sont et seront développées dans les domaines de l'assistance et de la maintenance, de l'infrastructure, de l'intelligence artificielle et de la donnée, de la programmation, des réseaux sociaux et de la stratégie numérique.
 - Sport, montagne, tourisme : en Auvergne-Rhône-Alpes, les besoins sont notamment importants sur les métiers en lien avec l'activité de pleine nature et les métiers de la forme. En termes de contenu formatif, il s'agira notamment de travailler dans le sens d'une bi-qualification ainsi que sur les compétences en développement.
 - Agriculture : plusieurs enjeux ont été identifiés pour lesquels l'offre de formation devra être adaptée : favoriser des systèmes de production plus résilients ; développer des produits santé, bien être ; valoriser les déchets effluents ; favoriser l'approvisionnement local sur la chaîne de valeur ; aider à la décision ; améliorer l'attractivité des métiers agricoles, agroalimentaires et forestiers ; exporter les produits agroalimentaires.
- mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle, afin que personne ne soit entravé dans son parcours de formation par des freins financiers. Intégralement compensée par l'État, une revalorisation sera appliquée par la Région dès le 1er janvier 2021.
- apporter dès 2021 – qui s'annonce comme l'année du plus fort de la crise – des solutions en nombre suffisant à tous les jeunes via des actions supplémentaires financées par l'État au titre du présent accord et engagées prioritairement sur les années civiles 2021 et 2022.

Le présent accord couvre la durée de l'ensemble des actions engagées et se termine au plus tard le 31 décembre 2025. Il fait l'objet d'un financement à la Région par l'État de 76 895 000 € de crédits qui viendront s'ajouter au budget socle 2019 de 116 378 711,31€ correspondant au montant que la Région s'engage à maintenir pour les dépenses au titre de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

La compensation de la revalorisation du barème de la rémunération versée aux stagiaires de la formation professionnelle en 2021 sera versée par le biais de la convention financière de mise en œuvre du Plan de relance contractualisée entre l'État et la Région. À compter de 2022, elle sera compensée par l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation versée à la Région.

Une convention financière entre l'État et la Région définit les conditions dans lesquelles ces financements sont versés.

4. Aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'A45

L'abandon du projet d'autoroute A45 a été décidé par le gouvernement en 2018, en même temps qu'était annoncé le lancement d'un travail sur des alternatives permettant de répondre au besoin de désenclavement de ce territoire. L'enveloppe État de 400M€, destinée à abonder la moitié de la subvention d'équilibre, a donc été conservée pour être redéployée sur les projets permettant d'améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Étienne. Ceci a été repris dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

La démarche d'amélioration des déplacements entre Lyon et Saint-Étienne porte sur l'ensemble des modes routiers, ferroviaires et intermodaux par des actions de court terme (ex : élargissement des bandes d'arrêt d'urgence sur l'A47), de moyen terme (ex : traitement du nœud routier de Givors-Ternay, augmentation de la capacité d'emport des TER) et de long terme (ex : augmentation de la fréquence des TER).

Les projets présentés par le conseil régional concernent l'Étoile ferroviaire lyonnaise, l'Étoile ferroviaire autour de St Étienne et des dispositifs améliorant la robustesse, la qualité de l'emport répondant aux attentes des usagers, et l'intermodalité.

A cet égard, l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes conviennent de cofinancer à parts égales les projets d'infrastructures portés par la Région, pour un montant global de 200M€, soit 100M€ pour l'État et 100M€ pour la Région, et s'inscrivant dans l'amélioration des transports publics entre Lyon et Saint-Étienne. La liste des projets retenus à ce titre, faisant l'objet d'un accord entre l'État et la Région, figure en annexe 2 à cet accord.

Tableau financier récapitulatif des financements

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise les sources de financement État-Région de chacun de ces accords (pactes ferroviaires et accord principal sans « double compte »).

Accord Etat-Région pour la Relance	Part Etat	Part Région	Totaux
COHESION	601 538 975 (*)	502 781 486	1 104 320 461
COMPETITIVITE	72 355 000	167 104 940	239 459 940
ECOLOGIE	361 110 831 (**)	365 118 380 (***)	726 229 211
Total accord principal	1 035 004 806	1 035 004 806	2 070 009 612

Accords ferroviaires	Part Etat	Part Région	Totaux
Accord ferroviaire Auvergne (signé le 5 octobre 2020, document annexé)	162 000 000	118 000 000	280 000 000
Accord ferroviaire Rhône-Alpes	126 480 000 (**)	252 960 000 (**)	379 440 000

Accord pour une mobilisation conjointe pour l'investissement dans les compétences à destination des jeunes	Part Etat	Part Région	Totaux
La part région correspond à l'effort annuel que la région consacre au public 16-30 ans pour des actions de formation continue (31,5 M€), le financement des missions locales (14,6 M€), des écoles de production (2,8 M€) et des écoles de la deuxième chance (2,7 M€)	76 895 000 (*)	51 600 000	128 495 000

Infrastructures de transport alternatives à la liaison A 45	100 000 000	100 000 000	200 000 000
--	-------------	-------------	-------------

Totaux sans double compte	1 297 004 806	1 537 643 036	2 834 647 842
----------------------------------	---------------	---------------	---------------

(*) 76 895 000€ déjà comptabilisés dans le volet COHESION

(**) 126 303 036€ déjà comptabilisés dans le volet ECOLOGIE (ferroviaire) pour l'Etat et 19 921 770€ pour la Région

(***) le montant de la part Région pourra être supérieur en fonction des opérations retenues

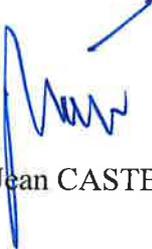
Conditions d'exécution du présent accord

L'accord global prendra effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

Fait à Lyon

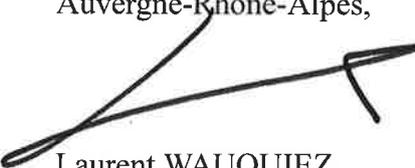
Le **16 JAN. 2021**

Le Premier Ministre,



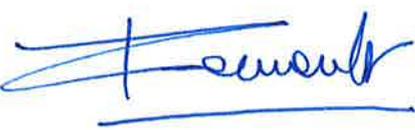
Jean CASTEX

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes,



Laurent WAUQUIEZ

La Ministre de la Cohésion des territoires
Et des Relations avec les
collectivités territoriales



Jacqueline GOURAULT

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

Accord Etat- Région pour la relance en Auvergne Rhône Alpes 2021-2022 Maquette Détaillée	Plan de Relance 21-22 Part Etat (Mandat du 20/10)	Plan de Relance 21-22 Part Région
COHESION	601 538 975	502 781 486
Cohésion territoriale	212 874 037	384 480 118
Développement du numérique sur l'ensemble du territoire (THD, inclusion numérique)	45 000 000	46 310 000
Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	34 970 956	90 555 000
Soutien aux actions de développement local (notamment outre-mer)	113 622 000	171 613 556
Soutien aux collectivités territoriales: garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local	19 281 081	76 001 563
Jeunes	115 070 675	-
Formation sur les métiers d'avenir	115 070 675	-
Recherche	33 888 000	86 001 368
Financement de l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et valorisation de la recherche (PIA)	33 888 000	86 001 368
Séjour de la santé	239 706 263	32 300 000
Investissement public	239 706 263	32 300 000
COMPETITIVITE	72 355 000	167 104 940
Culture	34 115 000	52 476 210
Soutien aux filières et rénovation patrimoniale	-	44 017 460
Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)	-	8 458 750
Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises	2 308 000	600 000
Mise à niveau numérique de l'Etat et de ses territoires, numérisation des services publics (école, justice, culture)	2 308 000	600 000
souveraineté technologique	35 932 000	114 028 730
Aide à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	-	34 470 770
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	-	3 500 000
Renforcement des fonds propres TPE/PME et ETI	-	30 000 000
Soutien au développement des marchés clés : numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2ème phase de la stratégie IA) et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)	-	46 057 960
ECOLOGIE	361 110 831	365 118 380
Agriculture	6 978 000	1 110 000
Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	6 978 000	1 110 000
Biodiversité et lutte contre l'artificialisation	32 085 555	4 335 000
Densification et renouvellement urbain (réhabilitation de friches et aides aux maires pour la densification de l'habitat)	21 400 000	4 335 000
Biodiversité sur les territoires prévention des risques et renforcement de la résilience	10 685 555	-
Infrastructure et mobilités vertes	172 615 639	66 522 145
Développer les mobilités du quotidien ; plan vélo et transports en commun	46 312 603	46 600 375
Ferroviaire (aide SNCF Réseau/ fret ferroviaire, petites lignes, modernisation/sécurité du réseau)	126 303 036 (*)	19 921 770 (*)
Rénovation énergétique	149 431 637	293 151 235
Rénovation des bâtiments publics	149 431 637	293 151 235 (**)
Total maquette	1 035 004 806	1 035 004 806

(*) les montants seront consacrés à des opérations de l'accord ferroviaire "ex-Rhône-Alpes"

(**) le montant de la part Région pourra être supérieur en fonction des opérations retenues

Alternatives à l'A 45 – Tableau des opérations en cofinancement Etat - Région

Liste des projets alternative A45 développer une offre de transport public alternative à la route

Enjeu	Opération	Part Région	Part Etat
Substituer A45 par amélioration de la ligne ferroviaire (parc de matériel et infrastructures associées)	Etoile ferroviaire lyonnaise : création de l'atelier de Saint-Etienne Châteaureux et allongement des quais	20 000 000	20 000 000
	Etoile ferroviaire lyonnaise : acquisition de rames capacitaires à horizon 2023	46 000 000	46 000 000
		66 000 000	66 000 000
Confort et services aux voyageurs (Aménagements de pôles d'échange)	Aménagement des gares (Lyon Part-Dieu, Perrache, Saint-Etienne, autres)	10 000 000	10,000 000
Amélioration de la robustesse et de l'offre de service	Acquisition de matériel, maintenance, quais, infrastructures, gares, ouvertures de haltes,...	24 000 000	24 000 000
	TOTAL ALTERNATIVES A45	100 000 000	100 000 000